



Non paiement des échéances d'un prêt immobilier contracté à deux

Par **arthur**, le **10/05/2011** à **12:33**

Bonjour,

Ma concubine(avec qui je suis pacsé) décide de quitter la maison que nous avons acheté ensemble et refuse de payer les échéances du prêt s'y référant.

Je suis incapable seul de faire face à ces échéances et je vais bien évidemment vendre la maison si elle me le permet...

Est t'elle responsable au regard de la loi de ces échéances impayées?

D'avance merci pour votre réponse.

Cdt

Par **mimi493**, le **10/05/2011** à **13:54**

Si le pret est commun, elle est autant responsable que vous.